



FLASH INFOS

ÉDITO

Chers adhérents,

Les nombreuses crises qui traversent notre filière, les termes de souveraineté agricole et énergétique qui n'ont jamais sonné aussi fort que ces dernières semaines mettent en lumière l'importance des solutions portées par nos projets.

Il n'en reste pas moins que ce qui vous paraît évident, ce que les effets d'annonce laissent espérer doit être suivi d'actes et du fait du temps politique, ce n'est probablement qu'à l'automne qu'on saura en juger.

Je dois aussi vous alerter sur les risques de réagir trop brutalement, instinctivement à la crise. Je prendrais simplement deux sujets : les dépassements de production pour gagner en chiffre d'affaires, l'envie de développer en urgence des projets de production en autoconsommation pour maîtriser ses coûts d'approvisionnement d'électricité. Cela se traduit concrètement par davantage d'intrants, la vérification que vos cadres contractuels et réglementaires le permettent, davantage de digestat également. Comme souvent en méthanisation, déplacer un curseur, c'est modifier toute une économie.

Adrien Dain, arrivé ce printemps dans l'association, permettra notamment au sein des groupes cogénération et injection, de définir des objectifs et imaginer des solutions collectives comme nous le faisons pour le BioGNV ou le Carbone.

L'Association négocie en ce moment des délais supplémentaires pour les mises en service des porteurs de projet, c'est à l'échelle de la France un réacteur nucléaire au gaz vert quand l'approvisionnement du pays n'est pas assuré pour l'automne. Si nous œuvrons pour qu'aucun projet ne soit laissé en chemin, il est clair que les derniers contrats signés en injection (tarif 2011) sont menacés. Le cadre réglementaire des CIVE se joue actuellement car l'approvisionnement en maïs dédié de certains sites a mis à mal la vision française de la méthanisation. Nous n'oublions pas l'accompagnement de vos sites suite aux nouvelles prescriptions ICPE. Les sujets à venir concernent l'application du cadre européen RED II qui oblige les sites à démontrer leur durabilité et risque de donner une couleur vert pâle aux « petits » projets agricoles, ce qui est inacceptable. C'est enfin l'équilibre entre les filières agricoles et les différents usages qui devra être arbitré dans l'année à venir.

Pour toutes ces raisons, forte désormais de plus de 450 adhérents, l'association va davantage s'inscrire dans une structuration territoriale pour que vos régions et réalités locales soient mieux travaillées et entendues. Il est aussi indispensable que la **Charte** accélère son déploiement et que vous remontiez à travers **les enquêtes** qui sont capitales pour le fonctionnement de l'association et la plateforme **METHACOMPARE** vos problématiques et données. Il en va de la crédibilité et de l'avenir de notre aventure commune.

Jean-François DELAITRE, Président de l'AAMF

ACTUALITÉS DE L'ASSOCIATION

■ L'ÉQUIPE SE RENFORCE AVEC ADRIEN !

Adrien Dain est arrivé début mars pour renforcer l'équipe d'animation en tant qu'**animateur technique orienté valorisation gaz**.

Basé dans la région des Hauts de France, âgé de 27 ans, il a déjà une certaine expérience en méthanisation et une vraie appétence et curiosité pour nos sujets et projets.

Ses missions consisteront d'abord à l'animation technique des GT Cogénération et Injection. Le GT Carbone et le REX, sujets plus transversaux viendront compléter son travail d'expertise et d'animation au sein de l'association.



*En haut : Bertrand Duprat (Administrateur Responsable RH) - Laurent Faure (Délégué Général)
En Bas : Adrien Dain - Laureline Bes de Berc - Hélène Berhault-Gaborit (Animateurs)*

■ ARRIVÉE D'UNE STAGIAIRE POUR LE GT AGRONOMIE

Fin mars, le GT Agronomie et retour au sol du digestat a accueilli une nouvelle stagiaire, Ludivine Salson. Actuellement en Master Biodiversité, Ecologie, Evolution à l'université de Toulouse, elle a pour mission de poursuivre les travaux précédemment engagés par le GT sur l'étude des impacts de l'épandage de digestat sur la qualité des sols. De nouveaux résultats à venir en fin d'année !

■ L'APPEL À COTISATIONS EST LANCÉ !

Vous avez dû désormais tous recevoir le courrier : pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, pensez à régler votre cotisation annuelle pour conserver vos droits en tant qu'adhérents AAMF !

■ ENCORE DES ENQUÊTES !

Enquête intrants aujourd'hui, enquête cogénération demain... A quoi ça sert d'y répondre ?

- **1. C'est (aussi) un moyen d'échanger du retour d'expérience avec vos pairs :** Comment vous situez-vous par rapport à vos collègues de votre région, des autres régions ? Quels problèmes ont-ils déjà rencontré et comment les ont-ils réglés ? Après chaque enquête vous est fait un retour systématique complet des résultats.
- **2. Cela permet de négocier les règles de demain servant au mieux vos intérêts. Mais pour une négociation efficace, il faut connaître son réseau !** C'est simple : sans informations concrètes, on n'a pas d'arguments, et sans arguments, on n'obtient rien.

Pour répondre à l'enquête intrants (sites en service avant 2021) : [Enquête intrants](#).

Comptez en moyenne 15-20 min pour y répondre, selon la composition de votre ration et selon si vous répondez à la 2ème partie facultative du questionnaire. Des informations sur la composition précise de votre ration seront demandées (en t/an ou t/j, selon votre préférence). Votre déclaration effluents et bilan d'activité vous aideront à y répondre.

■ VALIDATION D'UNE STRATÉGIE INSTITUTIONNELLE DE RENTRÉE

Afin de couvrir l'ensemble des sujets traités par la méthanisation agricole, le Conseil d'administration de l'AAMF a décidé d'étendre son action auprès des différentes instances politiques à savoir :

- **Les instances européennes : AAMF représente la France à l'AG d'EBA (European Biogaz Association) du 10 mai.** Nous travaillerons sur les nouveaux leviers de développement des ENR pour répondre à la crise et aux besoins de mobilité verte.
- **Les députés seront les futurs décideurs de la future stratégie énergie et climat :** L'AAMF prévoit de mobiliser les adhérents auprès des députés à la rentrée en suivant la feuille de route nationale et les préoccupations de chaque territoire
- **Les régions :** des acteurs confortés dans leur action de mise en œuvre des plans énergétiques des territoires. Mobilisation des professionnels locaux représentants de l'AAMF et responsables énergie des régions.
- **Les Maires :** acteurs des politiques locales notamment les critères d'acceptabilité sociétales et demain sur la gestion des biodéchets suite à l'obligation du tri à la source de ces derniers dès 1^{er} janvier 2024. L'AAMF sera présente notamment au salon des Maires fin 2022.

Comme vous le constatez, vous serez sollicités sur certaines de ces actions. Nous comptons sur votre mobilisation pour faire comprendre le rôle de la méthanisation dans le futur pacte énergie/climat.

■ NOUVEAUX DISPOSITIFS DE SOUTIEN EN INJECTION

Le Gouvernement a lancé deux nouveaux dispositifs la semaine dernière complémentaire au dispositif de soutien du Guichet Ouvert. L'AAMF déplore que ces dispositifs priorisent uniquement les sites de méthanisation sur l'axe prix et volume de production alors que les débats autour de l'acceptabilité des projets et les enjeux biomasse n'ont jamais été aussi prégnants. Nous soutenons avec détermination la nécessité de maintenir un tarif d'achat en phase avec les réalités économiques intégrant la juste valeur du sujet climatique que porte notre filière.

■ PLAN DE RÉSILIENCE : feuille de route AAMF à destination du Gouvernement

Suite aux différentes annonces, le Gouvernement prévoit de proposer des actions complémentaires au plan de résilience. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) nous a invité à transmettre les priorités du moment. Le Ministère de la Transition Écologique (MTE) a sollicité les acteurs de la filière pour répondre aux besoins immédiats de gaz supplémentaires pour sécuriser la production de l'hiver 2022. Certaines mesures seraient en effet prises par le Gouvernement avant les législatives

Les administrateurs de l'AAMF ont décidé de construire une feuille de route ciblant 9 mesures principales en répondant à la fois aux besoins à mener sur le court-terme mais également en ciblant des mesures plus structurelles.

La feuille de route finalisée vous sera transmise ultérieurement.

■ SITE DE BIOMÉTHANE EN FONCTIONNEMENT : possibilité de produire plus de biométhane au prix de marché au-dessus de la Cmax sans modification de cette dernière

Le décret n° 2020-1428 du 23 novembre 2020 a introduit à l'article D446-10-1 une disposition s'appliquant à tous les contrats, y compris ceux de 2011, autorisant une seule modification de la capacité maximale de production par période de 24 mois.

Cette disposition a fait tomber de fait la clause figurant au troisième alinéa de l'article 6.3 des conditions générales des contrats indicatifs liés à l'arrêté tarifaire du 23 novembre 2011 qui permettait de modifier la capacité maximale de production à partir du troisième mois de dépassement dans une année civile.

Cette clause doit être supprimée par un avenant au contrat d'achat par les cocontractants pour entrer en application.

LES CERTIFICATS DE PRODUCTION DE BIOGAZ OPÉRATIONNELS

Les objectifs de production dans le cadre du soutien public visé par la PPE sont de 6 TWh en 2023 (seront dépassés) et de 14 à 22 TWh en 2028. Ces objectifs ne sont en accord ni avec la dynamique actuelle de la filière ni avec les objectifs long terme du Parlement et du Gouvernement. Il est donc nécessaire d'appuyer rapidement et fortement le développement de la filière dans les prochaines années.

Afin de poursuivre le développement de la filière il est nécessaire de créer un autre mécanisme de soutien qui ne pèse pas sur le budget de l'Etat, qui a déjà pris des engagements financiers avec le guichet ouvert. C'est en ce sens que la filière a travaillé depuis de nombreux mois sur des mécanismes de financement extrabudgétaires, à même de permettre son développement. Ce dispositif pourrait notamment bénéficier aux nouveaux sites d'injection ou aux sites en fonctionnement étant en fin de contrat souhaitant poursuivre l'injection ou les sites en cogénération en fin de contrat souhaitant basculer en injection. Ce nouveau dispositif baptisé certificat de production de biogaz ou CPB est donc un système de soutien alternatif aux contrats d'achat.

Les fournisseurs seraient dans l'obligation d'incorporer un certain pourcentage de ce gaz renouvelable adapté en fonction du type de fournisseur et, attesté par la détention d'un certain niveau de CPB pour chaque fournisseur, qui doivent être achetés auprès des producteurs de biométhane. En cas de non-incorporation, une taxe serait alors appliquée à ces fournisseurs.

L'Etat encadre donc ce nouveau dispositif in fine financé par le consommateur utilisateur de gaz fossile en prenant en compte trois critères

- limiter le surcoût engendré pour le consommateur
- répondre aux objectifs de décarbonation de la filière
- respect les objectifs prévus dans la future loi stratégie énergie climat (SFEC)

Enfin le CPB conférant de fait les mêmes propriétés qu'une garantie d'origine de biogaz empêche un producteur de bénéficier simultanément, de la même quantité de biogaz, de la délivrance d'un CPB et d'une garantie d'origine.

La stratégie est de prévoir un taux d'incorporation fixé par l'Etat suffisamment croissant dans le temps pour permettre le développement de nouveaux projets de manière régulière.

L'introduction de ce nouveau dispositif est une bonne nouvelle mais l'AAMF déplore que les modalités d'application des CPB ne permettent pas aux sites agricoles d'émerger. En effet le MTE n'a pas retenu les propositions portées par l'AAMF avec ses partenaires sur notamment :

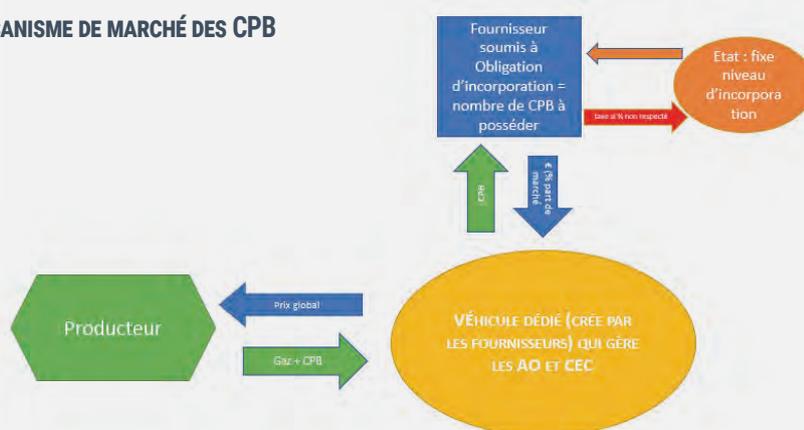
- Introduire des critères de modulation des CPB sur des aspects agricoles
- Garantir la stabilité du CPB avec un maintien sur le registre pendant 10 ans minimum
- Mettre en place une autorité indépendante de supervision du mécanisme tel que la CRE

Les premières CPB devraient être délivrées d'ici 2025. En attendant, ce décret devra être complété prochainement par 5 textes complémentaires afin de rendre opérationnel le dispositif. L'AAMF sera vigilante sur ces nouvelles dispositions en réitérant nos priorités pour permettre aux sites agricoles d'accéder à ce nouveau dispositif.

RÉFÉRENCES :

- [Décret n° 2022-640 du 25 avril 2022 relatif au dispositif de certificats de production de biogaz](#)
- [Position de la CRE sur le nouveau dispositif](#)

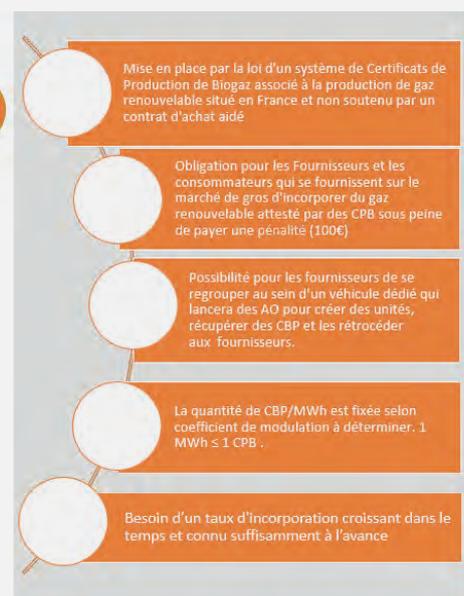
MÉCANISME DE MARCHÉ DES CPB



$$1\text{MWh} = x \text{ CPB } (x \leq 1)$$

⚠ Pas de de GO associées au gaz renouvelable produit

CEC = différence entre prix garanti et prix de marché



France gaz renouvelables

ACTIONS POUR RÉPONDRE À LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

La situation actuelle est une crise des énergies primaires dans leur ensemble, crise qui était déjà bien présente depuis plusieurs mois mais amplifiée avec le conflit entre la Russie et l'Ukraine. En effet depuis 6 mois le prix de l'électricité sur le marché français atteint des records, tirés en partie par le prix du gaz mais aussi par l'indisponibilité historique du parc nucléaire et le sous-développement des ENR. Il en résulte que le solde du système électrique français est importateur net depuis novembre, ce qui fragilise la souveraineté énergétique de la France.

Face à ces difficultés le Gouvernement a activé un plan de résilience économique dont certaines mesures seraient ouverts aux sites de méthanisation notamment l'aide spéciale pour les entreprises dont les dépenses d'énergie (gaz et électricité) pèsent plus de 3% de leurs chiffres d'affaires.

Nous reviendrons auprès de vous à ce sujet dès que nous disposerons de suffisamment d'éléments.

Cette crise met en difficulté l'équilibre économique de vos unités de production du fait des difficultés d'accès aux matières premières, l'impact des nouvelles dispositions réglementaires ICPE, les hausses des prix de l'énergie : GNR et électricité.

L'AAMF a ainsi engagé un travail portant à la fois sur les leviers possibles pour permettre une meilleure prise en compte de l'inflation dans vos contrats.

Pour ce faire, nous vous solliciterons très prochainement sur une enquête nationale visant à connaître vos difficultés et évaluer les différents leviers activables pour y répondre.

Nous vous invitons également à participer à nos rencontres nationales le 31 mai ainsi que lors du salon Expobiogaz pour en échanger.

LE NOUVEL APPEL D'OFFRE DÉPLOYÉ PROCHAINEMENT

Initialement présenté par le MTE comme la solution pour répondre aux difficultés rencontrées par les porteurs de projet en injection ; cet appel d'offre s'est finalement orienté comme une solution pour apporter de nouveaux volumes en injection.

Malgré certaines modifications obtenues, cet appel à projet manque d'ambition et risque de ne bénéficier qu'à certains projets de grandes tailles.

RÉFÉRENCES :

■ **Délibération de la CRE du 14 avril 2022 portant avis sur le projet de cahier des charges de l'appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production de biométhane injecté dans un réseau de gaz naturel**

L'AAMF EN FORCE À NANTES POUR LE SALON BIO360

Fin mars, l'AAMF s'est rendue en force au salon Bio360 avec équipe et administrateurs afin de vous représenter et vous rencontrer. Entre présence aux conférences (Actualités de la filière, Economie et rentabilité, Synergies agriculture et méthanisation, Bilans GES...) et discussions sur le stand, ces deux jours ont été une belle occasion d'échanger avec vous.

Accédez aux replays
des conférences et aux présentations



Interview de Jean-Marc Onno en direct sur le stand AAMF-Trame



Traditionnel Méthapéro



Lancement de Méthacompare AAMF : mon outil de pilotage technico-économique !

L'AAMF ET VOUS

BILAN DES PREMIÈRES RENCONTRES BioGNV AAMF

Les 23 et 24 mars, à l'occasion des premières rencontres bioGNV organisées par l'AAMF, 29 participants et 5 intervenants se sont retrouvés à Paris. Un projet en cours, une station en fonctionnement ou une idée en tête, les participants étaient à des niveaux de connaissances très divers sur le bioGNV. Après une après-midi d'interventions en salle, une soirée d'échanges conviviaux et une matinée de visites de stations le lendemain, nous espérons que l'événement a permis à chacun de trouver des réponses à ses questions. Et pour celles qui restent encore en suspens, le GT bioGNV travaille à y répondre au plus vite !



La photo de groupe de la fin devant le siège de GRDF avec Théophile, futur participant du 4L trophy avec sa voiture au gaz, rare spécimen de 4L avec une vignette Crit'Air 1 !



Petite station privée pour les véhicules légers et petits utilitaires du siège de GRDF



Visite de la station publique de Wissous

LES PLUS BELLES HISTOIRES DU BIOGNV

Depuis novembre dernier, l'AAMF s'associe à l'AFGNV pour parler de belles aventures humaines autour du bioGNV : ce sont « Les plus belles histoires du bioGNV », une série de vidéos dont chaque épisode vous emmène dans une région différente. Les deux premiers épisodes nous ont emmenés en Bretagne et Grand-Est, le prochain se déroulera en Pays de la Loire.

Pour visionner les deux premiers épisodes :

- Episode 1 – Bretagne : <https://www.afgnv.org/les-plus-belles-histoires-du-biognv-episode-1/>
- Episode 2 – Grand-Est : <https://www.afgnv.org/les-plus-belles-histoires-du-biognv-episode-2/>

RETOUR SUR LES JOURNÉES BIODÉCHETS

Le 15 mars dernier en Alsace, le groupe de travail Biodéchets AAMF a reçu les équipes biodéchets de GRDF dans le cadre de leur séminaire. A l'issue de la visite du site Agrivalor Energie, nous avons pu échanger sur les enjeux de cette filière et les synergies à mettre en œuvre à l'échelle des territoires. Le Groupe de travail Biodéchets AAMF a profité de l'occasion pour organiser sa première réunion en présentiel avec Adeline Haumont (AILE) et Céline ADE (ACF) : nous avons pu affiner notre plan d'action 2022 : réglementation, études ADEME, organisation de Webinaires avec Solagro, communication : les

sujets ne manquent pas !

Dans un premier temps, il est capital pour AAMF de mieux identifier son propre réseau : quels adhérents traitent des biodéchets ? Qui hygiénise ? Qui déconditionne sur site ?

Toutes ces questions vous sont posées dans **l'enquête intrants** diffusée par Laureline sur AAMF-FORUM : vos réponses sont essentielles pour mener à bien nos travaux !

Un grand merci aux équipes d'Agrivalor Energie pour leur accueil !



■ FORMATIONS PRÉVENTION DES RISQUES GAZ

La 4^{ème} session de la formation "Prévention des risques Gaz" a eu lieu les 16 et 17 mars derniers en Grand Est. Les 2 jours de formation ont permis l'accueil de 19 stagiaires venus compléter leurs connaissances, compétences et maîtrise de leurs sites. La formation est ouverte à tous : unités en cogénération ou en injection, porteurs de projet ou exploitant de site en fonctionnement. La formation, dispensée par Energy Formation (groupe GRDF) comprend une partie théorique en salle et une partie pratique sur un site de méthanisation. C'est également un moment d'échanges et de convivialité entre adhérents.

La prochaine session aura lieu en décembre 2022 en Hauts de France.

Un grand merci aux équipes des G3 Environnement pour leur accueil !

■ Pour en savoir plus (dates, programmes, lieux) : annelise@aamf.fr



EN RÉGIONS



■ 14 JANVIER : Journée AAMB en Bretagne

L'Association des Agriculteurs Méthaniseurs Bretons, présidée par Jean-Marc ONNO, est l'une des associations locales d'AAMF. La réunion du 14 janvier a réuni 66 adhérents et 43 élus à Ploermel (56).

Au programme :

- Bilan de fonctionnement des données 2020 – DREAL & AILE
- Avancement du programme d'actions de l'AAMB – Membre du conseil de l'AAMB
- Intervention de Daniel Salmon accompagné d'un débat
- Témoignage Daniel Le Ruyet sur l'installation SAS LA TOUCHE ENERGIE
- Visite de l'installation SAS JB ENERGIE chez Julien Bouso

■ 3 MARS : Journée AAMF / LBA en Auvergne Rhône Alpes

L'Association des Loire Biogaz Avenir (LBA), présidée par Nicolas Robert, a accueilli la réunion AAMF le 3 mars à Nandax (42).

Au programme : 3 objectifs pour cette riche journée d'échanges AAMF en Auvergne Rhône Alpes :

- **Échanger** en réponse aux questionnements des agriculteurs-méthaniseurs d'Auvergne Rhône Alpes présents (GT porteurs de projets AAMF, montage de projets, économie, biodéchets, ensilages de CIVE en méthanisation, innovations, acceptabilité/appropriation locale, ...) fort du retour d'expérience des adhérents de Loire Biogaz Avenir et de l'AAMF
- **Organiser** la filière méthanisation au niveau régional (GT structuration territoriale AAMF) : VAM partage son expérience de dynamique associative à Loire Biogaz Avenir. Les financeurs entendent et semblent enthousiastes à accompagner le développement de l'association Loire Biogaz Avenir. Tout comme VAM qui a changé de nom (Valeurs agri métha), LBA pourrait aussi changer de nom dans la mesure où elle fédère déjà au-delà du département de la Loire.
- **S'ouvrir** à la jeunesse en leur permettant de participer aux échanges, en découvrant les diverses activités du lycée agricole de Nandax (dont l'unité de méthanisation). Un grand Merci à Samuel Thollet et ses équipes pour la belle dynamique insufflée à la jeunesse au quotidien (peut être que certains seront amenés à travailler sur nos sites dans les années à venir!) et pour votre chaleureux accueil.



■ 10 MARS : Réunion des adhérents et Assemblée générale VAM en Nouvelle Aquitaine

L'association Valeurs Agri Métha, Présidée par Yves DEBIEN, est l'une des associations locales d'AAMF. Elle fédère en Nouvelle Aquitaine et dans les cantons limitrophes des régions Pays de Loire et Centre : 32 sites de méthanisation agricole en fonctionnement, 3 en construction, 28 en projet à des stades d'avancement variés et 20 membres associés. La réunion du 10 mars a réuni 80 participants.

Au programme :

- Tour de table des préoccupations des adhérents : ECONOMIE (hausse des investissements et charges), ICPE, appropriation locale et financement sont sans surprise au cœur des préoccupations.
- Nouvelles actualités ICPE - VAM AAMF
- Plan d'actions VAM 2022. La comparaison au groupe "économie cogé" (synthèse + échanges) ayant donné satisfaction depuis plusieurs mois, VAM amorce le groupe "économie injection" (et compte bien partager ses données dans méthacompare AAMF). Outre l'action économie, VAM propose 4 journées de formation (Agronomie, épandage, biologie) pour l'optimisation des sites récemment mis en service. L'association prépare également son 10ème voyage d'études (ouvert à tous les adhérents AAMF), sensibilise par l'échange (analyses digesteur et digestat à épandre, charte, emploi salarié, échanges entre employeurs, pactes des associés, ...), missionne ses adhérents à devenir des ambassadeurs de la méthanisation auprès de leurs collègues agriculteurs, des OPA, des services de l'Etat, des élus, des scolaires et du grand public,...
- Assemblée générale VAM où Yves DEBIEN alerte les élus locaux (comme AAMF nous invite régulièrement à le faire). La presse titre "la métha comme réponse à la crise ... si les verrous sont levés !".
- Visite de l'unité de méthanisation de Melle (79) et dégustation "Méth'on nez dans le verre" !

Au président de VAM de conclure : "RESTONS POSITIFS : la méthanisation agricole apporte de la résilience à nos exploitations MAIS soyons réalistes et prudents"



■ 17 MARS : Journée porteurs de projets en Pays de Loire

Au programme :

- le matin : réunion Porteurs de projets AAMF/AILE/... qui a réuni 12 agriculteurs de 8 projets
- l'après midi : réunion FRCUMA qui a réuni 200 participants : Démonstration d'épandages.



■ 20 AVRIL : Rencontre terrain en Île-de-France avec EVF

L'Association Energies Vertes Franciliennes, présidée par Jean-François DELAITRE, est l'une des associations locales d'AAMF.

Au programme de la matinée : Visite des essais digestat sur blé tendre et fertilisation azotée sur CIVE d'hiver chez les céréaliers méthaniseurs briards, suivie d'une présentation en salle des premières mesures de rendements réalisées sur CIVE d'hiver - avec EVF et le GRCETA Ile de France.

LA STRUCTURATION TERRITORIALE, C'EST QUOI ?

Jean-François DELAITRE indique dans l'édito que «l'association va davantage s'inscrire dans une structuration territoriale pour que vos régions et réalités locales soient mieux travaillées et entendues.»

AAMF est déjà représenté sur certains territoires via les associations locales VAM, AAMB, EVF, LBA, ...

Sur les autres territoires, la structuration territoriale c'est :

- soit de vous structurer en association ou autre (dynamique locale + relai politique)

- soit d'être seulement représenté dans votre région (relai politique)

Adhérents AAMF, si vous souhaitez contribuer à la structuration territoriale, merci de nous faire part de vos souhaits auprès d'helene@aamf.fr avant le 12 mai pour nous aider dans un premier temps à identifier "des agriculteurs-méthaniseurs adhérents AAMF Professionnels locaux représentants de l'AAMF national". Merci d'avance.

ECONOMIE SUR NOS SITES : COMMENT SE SITUER ?

RDV AUX RENCONTRES DU 31 MAI pour la séquence ÉCONOMIE de 14h à 17h :

- Restitution des 84 enquêtes technico-économiques méthanisation prodige II : 57 sites cogénération 2017-2020 + 27 sites injection 2019-2020 (Chambres d'agriculture, ADEME, AAMF)
- Simulations économiques 2022 incluant plusieurs hypothèses d'augmentation d'investissement, d'augmentation des charges (notamment électricité et intrants) et de baisse des produits (GT Technico-économique AAMF)
- METHACOMPARE AAMF est l'outil de circonstance pour nous comparer aux références technico-économiques prodige et piloter nos sites de méthanisation (cf mail du 3/05 methacompare@aamf.fr) : comment/quand/qui ... nous répondront à toutes vos questions ! (GT Technico-économique AAMF)
 - Maximiser le biogaz valorisé : Détecter les fuites de gaz, ...
 - Maîtriser les charges : Électricité achetée, ...
 - Venons tous échanger sur nos leviers d'actions économiques le 31 mai !

PORTEURS DE PROJETS DE MÉTHANISATION

43 adhérents AAMF en projet sont freinés dans le développement de leurs projets de méthanisation :

- oppositions sociétales conduisant parfois à des recours PC ou ICPE,
- hausse des investissements (nouvelles normes ICPE, devis dénoncés ou augmentés),
- retards de livraison des matériaux,
- hausse des charges (électricité achetée, consommables, intrants,...),
- baisse des tarifs.

La majorité d'entre vous persévère et demande notamment de rallonger les délais de mise en service (cf enquête AAMF mars 2022 disponible sur l'espace adhérents aamf.fr et négociations en cours), certains d'entre vous hésitent à démarrer les travaux, d'autres ont décidé d'arrêter leur projet.

Dans ce contexte d'inquiétude (Oppositions, COVID, Guerre) et de moindre rentabilité, le GT porteurs de projets d'AAMF :

- **réitère ses messages de prudence et vous incite à mettre à jour votre business plan** pour évaluer la perte de rentabilité et décider prudemment en connaissance de cause
- **accompagne les porteurs de projets dans la recherche de solutions** (RDV projets, fiches techniques et boîte à outils de l'adhérent étape/étape sur l'espace adhérents aamf.fr, participe aux GT et est à l'initiative de démarches avec nos partenaires), sensibilise et sollicite les pouvoirs publics... N'hésitez pas à formuler vos besoins : helene@aamf.fr
- **nous donne RDV le 31 mai aux rencontres en Normandie : les visites chez Etienne Adeline et Béatrice Deschamps, les échanges économiques (14H-17H) et porteurs de projets (17H-19H) vous permettront sûrement d'éclairer vos choix.**

FARATIANA

RENDRE LA MÉTHANISATION POSSIBLE À MADAGASCAR

À gée de 27 ans, Faratiana est originaire d'Antsirabe, dans le centre de Madagascar. Issue d'une famille de 13 enfants, ses parents sont agriculteurs et cultivent majoritairement du riz, du maïs, des pommes et des légumes dont ils font également commerce. Conscient que l'éducation est une chance, le père de Faratiana souhaite qu'elle fasse des études, qu'elle poursuivra jusqu'à l'obtention d'un Master II « Pétrochimie et ingénierie Pétrolière » à l'École Supérieure Polytechnique d'Antananarivo, la capitale.

Rapidement, elle s'intéresse à la méthanisation. Si le procédé est connu car certains particuliers disposent de biodigesteurs domestiques pour la cuisson des aliments, le projet qu'imagine Faratiana est d'une autre envergure.

Au travers de ses nombreuses recherches, elle apprend l'existence en France du Diplôme Universitaire « MOUM » Mise en Œuvre d'une Unité de Méthanisation. Elle se met rapidement en contact avec l'EPL Agro de la Meuse et l'AAMF et fait la connaissance d'Etienne Halbin et Philippe Collin. Ces rencontres seront déterminantes et la motivation, la détermination et l'énergie de Faratiana sont si contagieuses qu'elles permettront rapidement de tout mettre en œuvre pour autoriser sa venue en France.

Faratiana obtient donc un visa étudiant pour venir 1 année en France. La grande aventure de la méthanisation commence donc pour elle par un défi hors du commun : quitter tout ce qu'elle connaît et mobiliser des fonds pour donner vie à son dessein. Elle alterne les temps de formation en centre (EPL AGRO de La Meuse et ENSAIA Université de Lorraine) et les stages pratiques parmi les adhérents et partenaires de l'AAMF.

POURQUOI

LA MÉTHANISATION ?

Madagascar rencontre tout d'abord une réelle problématique en termes d'énergie avec un très faible taux d'électrification. Une nouvelle politique énergétique est en place depuis 2015, mais si on ne développe pas de solutions techniques, la volonté politique ne sera pas suffisante.

La principale source d'énergie utilisée par les habitants est le bois (bûche et charbon). Le bois est surexploité et cela conduit à une déforestation conséquente de notre pays. Enfin, notre agriculture ne nous permet pas l'autonomie alimentaire : la méthanisation vient répondre à ces deux problématiques majeures avec une double valorisation énergétique et agronomique.

La méthanisation permettrait à la fois une production d'énergie respectueuse de notre environnement, et de répondre à des problèmes de sous-production via le digestat et la structuration de notre agriculture.



PEUX-TU NOUS EN DIRE PLUS

SUR TON PROJET ?

Mon projet est de démontrer que la méthanisation à une échelle supérieure aux biodigesteurs domestiques dont nous disposons déjà est efficace et peut tout à fait se substituer au charbon.

Je constate également que Madagascar en général et ma région natale en particulier dispose des intrants nécessaires qui sont actuellement sous-valorisés.

Mon ambition est donc la création d'un site « pilote » pour lequel je dois trouver le bon schéma afin de pouvoir le multiplier. Pour cela je dois trouver des solutions adaptées : nous ne disposons pas de réseau gaz, nous n'avons pas de besoin en chaleur et même si je ne m'interdis pas la piste d'un exutoire professionnel, cela aurait plus de sens pour moi de livrer cette énergie directement aux particuliers.

Au-delà de tous les enjeux économiques et techniques : études, dimensionnement, intrants, biologie, process, valorisation du biogaz, sécurité, maintenance... Le plus important pour moi sera de **convaincre**.



COMMENT PEUT-ON T'AIDER ?

Ma venue en France était inespérée ! Je suis déjà riche de toutes les rencontres que j'ai faites : au sein de mon école, au contact des agriculteurs-méthaniseurs, des constructeurs, des partenaires de l'AAMF.

Ce qui me manquerait pour parfaire mon projet serait une expérience dans un bureau d'étude : faisabilité, dimensionnement, financement, suivi de la construction...

Je termine mon Diplôme Universitaire au mois de juin. Je suis donc disponible pour compléter ma formation de juillet à novembre et très volontaire pour travailler car je dois encore trouver des fonds nécessaires pour financer cette année exceptionnelle !

Je profite de l'occasion pour remercier toutes les personnes qui m'ont accueillies jusqu'à présent. Comme je dis souvent : **La vie est Belle !**

POUR AIDER

FARATIANA, C'EST PAR LÀ :

A Madagascar, le salaire mensuel moyen (retenues à la source et taxes appliquées) est de 43.01€. Pour amorcer son projet d'étude en France, la famille de Faratiana a dû contracter un prêt de 3 500 €.

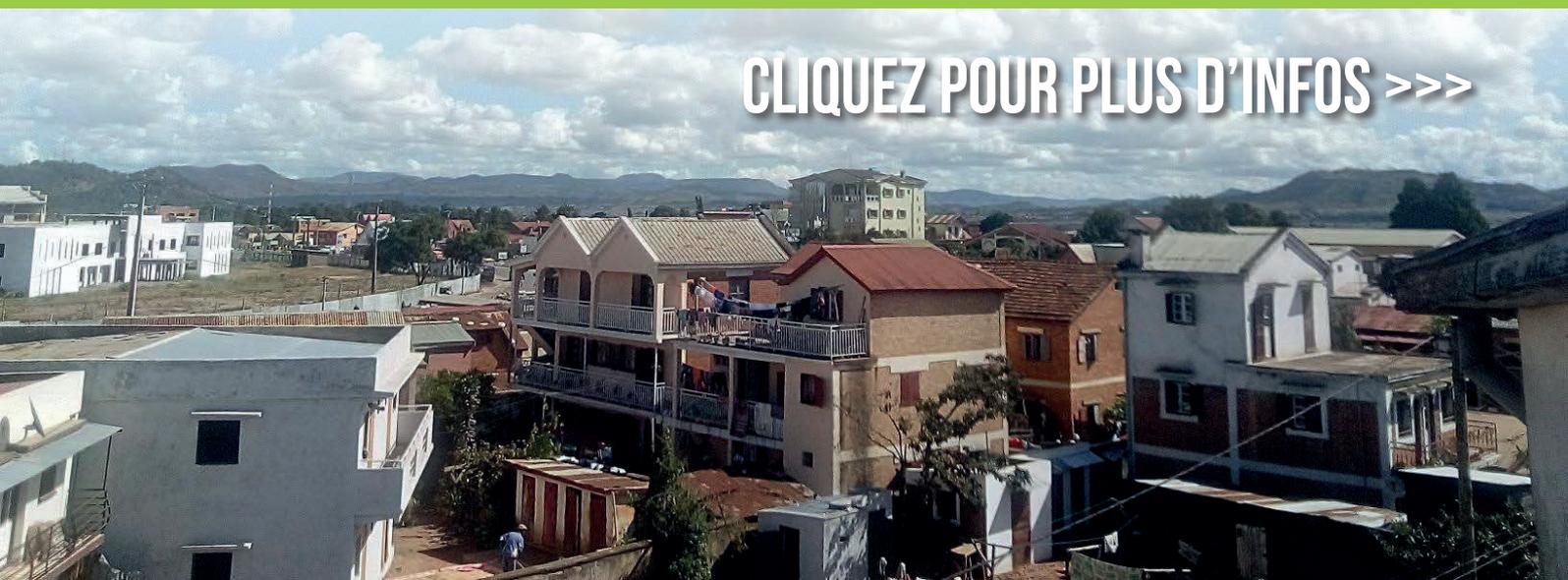
Le coût total du séjour de Faratiana (formation, transports, hébergement, nourriture, vêtements et produits d'hygiène, téléphonie...) est de l'ordre de 16 500 €.

Jusqu'à présent, elle a pu bénéficier de 10 000 € d'aide (gratifications de stage, participation GRDF).

Oscar Wilde disait : « La sagesse est d'avoir des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue quand on les poursuit ». Il n'y a pas de petites contributions, il n'y a que de belles visions d'un avenir meilleur !

Pour accompagner Faratiana, une association a été créée : SAME 52 (Solidarité Agriculture Madagascar Énergies 52). Elle aura pour but de partager le savoir, d'apporter de l'aide et des techniques pour parfaire aux objectifs de développement des projets mais vous pouvez également y contribuer pour poursuivre le bon accompagnement financier de Faratiana.

CLIQUEZ POUR PLUS D'INFOS >>>



AGENDA 2022

- 31 MAI - 1^{ER} JUIN : Rencontres nationales AAMF - Normandie
VENEZ NOMBREUX POUR CES RENCONTRES TANT ATTENDUES !!!
- 1^{ER} JUIN : Assemblée générale AAMF - Normandie
- 8 - 9 JUIN : Salon Expobiogaz - Bordeaux
- 2 ET 16 JUIN : Formations VAM
- 17 JUIN : Réunion AAMB

VOS CONTACTS AAMF

Président (Jean-François Delaitre) : jfdelaitre@aamf.fr

Délégué Général (Laurent Faure) : lfaure@aamf.fr

Hélène (Porteurs de Projets - Technico-économique - Régionalisation) : helene@aamf.fr
Laureline (Animatrice Technique Agronomie - BioGNV - Voie Solide - Charte) : laureline@aamf.fr

Adrien (Animateur Technique Valorisation Biogaz) : adrien@aamf.fr

Annelise (Administration - Com Externe - Biodéchets - Charte) : annelise@aamf.fr

Laetitia (Comptabilité) : compta@aamf.fr

NOS PARTENAIRES

